

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire GDPR

REF : 106\_2025-95497\_D01:01



Date du contrôle	Agent visiteur	Type de contrôle
04/03/2025 (10:27 - 11:10)	Xavier Lepage	Visite de contrôle (6.5.) Dérogations applicables: Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)



### Données générales

Adresse de l'installation	Rue de Wanfercée-Baulet, 73 6224 Wanfercée-Baulet
Type de locaux	Installation domestique - maison
Nombre de tableau	3
Propriétaire gestionnaire ou exploitant	#####

### Données du raccordement

Code EAN / Nom du GRD	EAN: Non communiqué GRD:
Numéro de compteur	Compteur jour: 33639924
Index	Jour: 38413
Courant nominal de la protection de branchement	Autre :30A
Type de coupure générale	Teco
Câble compteur - tableau	VFVB 4 x 10 mm <sup>2</sup>
Tension nominale de service	3x400V + N - AC

### Conclusion

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le contrôle réalisé par Certinerie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles. Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme dans les 12 mois à partir de la date du présent procès-verbal.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Il y a lieu de tenir compte des remarques présentes dans le présent rapport.

Signature de l'inspecteur



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire GDPR

REF : 106\_2025-95497\_D01:01

### Liste des infractions

#### Installation: Contrôle de l'installation électrique domestique

- Du matériel électrique est présent dans un/des volume(s) qui ne lui est/sont pas autorisé(s) de la salle de bains/de douche. (7.1.5.3.)



- Un ou des socles de prises de courant ne comportent pas une sécurité enfant. (4.2.2.3.;8.2.1.;8.2.2)



- Un/des cordons prolongateurs/multiprises sont installés en pose fixe. (5.3.4.7.)

- L'interdiction de supprimer, d'altérer ou de détruire la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou indirects, ou tout système de protection de l'installation électrique, n'est pas respectée. (9.5.)



- Il faut revoir la fixation d'un/des luminaire(s). (1.4 / 9.1)



- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement. (5.2.)



- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. (1.4.)

- Des canalisations électriques et/ou leur pose ne possèdent pas une résistance mécanique suffisante face aux sollicitations auxquelles elles sont soumises. (5.2.1.5.)

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire GDPR

REF : 106\_2025-95497\_D01:01



- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit. (5.2.9.)
- L'utilisation de douilles pour alimenter un point d'éclairage dans l'attente de l'appareil d'éclairage définitif n'est autorisée (4.2.4.3.a)



### Système de mise à la terre

- Plusieurs électrodes de terre sont présentes et ne sont pas reliées entre elles. (5.4.2.1.)
- La prise de terre commune n'est pas conforme. (5.4.2.1.c)
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe n'est pas réalisée. (6.4.6.4.;6.5.7.2.) *Le ou les socles de prise en défaut au test de continuité (sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle) sont localisés dans le salon, la salle à manger, le garage, le hall*
- Le système de mise à la terre composé des prises de terre, des conducteurs de terre, des liaisons équipotentielles (principales et secondaires) et des conducteurs de protection n'est pas conforme. (4.2.3.2, 4.2.3.4., 4.2.4.3.)
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe n'est pas réalisée. (6.4.6.4.;6.5.7.2.)
- Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliés au conducteur de protection de la canalisation électrique. (6.4.6.4.;6.5.7.2.)
- La continuité du conducteur de terre et/ou d'équipotentialité (principal, supplémentaire) à la borne de terre principale n'est pas réalisée. (4.2.3.2.;5.4.4.)

### Tableau: Bureau

- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (3.1.3.3.a)
- Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité ne protège pas comme il se doit certains circuits où l'eau est présente (facteur d'influences externes AD2 ou plus = locaux humides). (4.2.4.3.)
- Des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne sont pas du type A, et/ou celui qui est placé en tête de l'installation n'a pas une intensité nominale d'au moins 40A. (4.2.4.3.;5.1.3.3.;5.3.5.3.;8.2.1.;8.2.2.)
- Un/des DPCDR (différentiel) n'est/sont pas conforme(s). (4.2.4.3.;5.1.3.3.;5.3.5.3.;8.2.1.;8.2.2.)
- Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B. (4.2.2.1.;4.2.2.3.)
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. (3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.)
- Il n'y a pas/plus de porte au tableau. (5.3.5.1.)



- Des dispositifs différentiels de type AC ne sont plus autorisés. (5.3.5.3.a)
- Il y a lieu de placer immédiatement en aval du dispositif de protection placé à l'origine de l'installation un dispositif de protection à courant différentiel par groupe de 8 circuits terminaux pour les circuits de socles de prises de courant, pour les circuits d'éclairage, pour les circuits contenant baignoire et/ou une douche et pour les circuits des laves linges, sèche-linges et lave-vaisselles. (4.2.4.3.)
- La protection contre les chocs électriques par contacts indirects n'est pas assurée. (4.2.3.1.)

### Tableau: Bureau

- Les bases de fusibles/disjoncteurs à broches ne sont pas équipées d'éléments de calibrage. (5.3.5.5.)
- Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité ne protège pas comme il se doit certains circuits où l'eau est présente (facteur d'influences externes AD2 ou plus = locaux humides). (4.2.4.3.)
- Un/des DPCDR (différentiel) n'est/sont pas conforme(s). (4.2.4.3.;5.1.3.3.;5.3.5.3.;8.2.1.;8.2.2.)
- Il faut prévoir les accessoires de scellée du dispositif différentiel de tête. (6.5.7.2.)

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire GDPR

REF : 106\_2025-95497\_D01:01

- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante. (6.4.5.1.)
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. (3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.)
- Il y a lieu de placer immédiatement en aval du dispositif de protection placé à l'origine de l'installation un dispositif de protection à courant différentiel par groupe de 8 circuits terminaux pour les circuits de socles de prises de courant, pour les circuits d'éclairage, pour les circuits contenant baignoire et/ou une douche et pour les circuits des laves linges, sèche-linges et lave-vaisselles. (4.2.4.3.)
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (3.1.3.3.a)

### Tableau: Garage

- La section de pontages dans le(s) tableau(x) électrique(s) n'est pas adaptée aux calibres de dispositifs de protection contre les surintensités. (4.4.1.5.)
- Un/des DPCDR (différentiel) n'est/sont pas conforme(s). (4.2.4.3.;5.1.3.3.;5.3.5.3.;8.2.1.;8.2.2.)
- Des dispositifs différentiels de type AC ne sont plus autorisés. (5.3.5.3.a)
- Il faut prévoir les accessoires de scellée du dispositif différentiel de tête. (6.5.7.2.)
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. (3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.)

### Liste des remarques

#### Installation: Contrôle de l'installation électrique domestique

- L'installation photovoltaïque n'a pas été contrôlée, le client dispose déjà d'un rapport conforme. (9.1.1.)
- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions. (9.1.1.; 3.1.2)

#### Raccordement

- Il convient de placer un câble de liaison équivalent au principe de la double isolation entre le compteur et le tableau contenant le différentiel général. Sinon, il faut placer le dispositif différentiel général le plus près possible des bornes aval du compteur GRD et le câble entre le compteur et ce dispositif différentiel doit être mis sous tube isolant.

#### Remarque

- Les socles de prise ne comportent pas de protections enfants. (-4.2.2.3)
- La machine à laver n'est pas présente. Il conviendra de vérifier lors de son placement qu'elle ne soit pas dans le volume 2. (7.1)
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- Les photos et exemples repris dans le présent rapport sont illustratifs et ne constituent pas une liste exhaustive des manquements rencontrés dans l'installation.
- La section des conducteurs d'alimentation de la cuisinière et apparenté est à vérifier, les plans (ou leur absence) et le repérage insuffisant n'ont pas permis de le faire.
- Les informations récoltées sur place ne permettent pas de déterminer la date à laquelle l'installation électrique a été réalisée.
- Nous attirons l'attention sur le fait que machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle doivent être sur des circuits séparés et subordonnés à un dispositif différentiel à haute (entre 10 et 30mA) ou très haute sensibilité ( $\leq 10\text{mA}$ ), lui-même subordonné au dispositif différentiel de tête d'installation électrique. (4.2.4.3.)
- La liaison équipotentielle supplémentaire pour la baignoire métallique n'est pas visible et vérifiable (email ou autre).
- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation, les coordonnées du propriétaire et du responsable des travaux. La signature de ce dernier doit se trouver sur ces documents. (-3.1.2;9.1.2)

#### Tableau: Bureau

- Plusieurs tête dans l'installation sont réalisées il faut minimum 2 différentiel dans chaque partie avec les dérogation qui sont appliquées attention elle peuvent étre suspendue

### Rappel sur les prescriptions réglementaires

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire GDPR

REF : 106\_2025-95497\_D01:01

### Données générales - Contrôle

Type de contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Visite de contrôle (6.5.)
Dérogations applicables/appliquées ancienne installation	<input checked="" type="checkbox"/> Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)

### Contrôle du système de mise à la terre

Prise de Terre commune	Oui
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981
Type d'électrode de terre	Piquets
Conformité de la prise de terre	Pas conforme
Mesure de la résistance de prise de terre possible ?	Oui
Résistance de dispersion de la prise de terre ( $\Omega$ )	19,8
Adéquation entre les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel installés et valeur de la résistance de dispersion à la terre (30 ou 100 Ohms)	En Ordre
Conformité du système de mise à la terre (conducteur de terre, liaisons équipotentielles et conducteur PE)	Pas OK
Test de continuité des conducteurs de protection, des contacts de terre et des appareils de classe 1 à poste fixe	Pas concluant
=>Le ou les socles de prise en défaut au test de continuité (sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle) sont localisés dans	<input checked="" type="checkbox"/> le salon
	<input checked="" type="checkbox"/> la salle à manger
	<input checked="" type="checkbox"/> le garage
	<input checked="" type="checkbox"/> le hall
Continuité de l'équipotentialité et/ou des conducteurs de terre	Pas concluant
Le contrôle boucles de défaut	Concluant

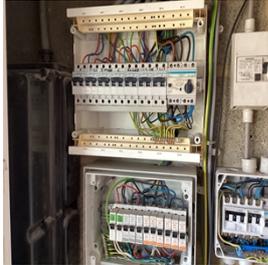
### Contrôle de l'installation

<b>Donnée des installation</b>	
Nom de l'installation	Contrôle de l'installation électrique domestique
Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas et plans	Pas présent
<b>Conformité du choix et mise en oeuvre du matériel</b>	
Conformité de l'installation	Non conforme
<b>Contrôle visuel des machines et du matériel fixe, à poste fixe et/ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens</b>	
Contrôle visuel des machines et du matériel fixe, à poste fixe et/ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	Non conforme
<b>Contrôle de l'état (mode de pose, fixations, détérioration, connection et dérivation, ...) des canalisations et cables</b>	
Contrôle de l'état (mode de pose, fixations, détérioration, connection et dérivation, ...) des canalisations et cables	Non conforme
<b>Conformité des Lieux contenant une baignoire ou une douche (7.1), des piscines (7.2), des saunas (7.3)</b>	
Conformité des Lieux contenant une baignoire ou une douche (7.1), des piscines (7.2), des saunas (7.3)	Non Conforme

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exempleire GDPR

REF : 106\_2025-95497\_D01:01

Contrôle tableau(x)	
<b>Description du tableau électrique</b>	
Description du tableau / Nom	Bureau
Possibilité de couper de courant	Oui
Possibilité d'ouvrir le tableau ?	Oui
Photo tableau démonté	
Nombre de circuits terminaux	12
<b>Plan et schéma</b>	
Présence des plans et schémas ?	Non
<b>Conformité du tableau et des repérages</b>	
Conformité du tableau et des repérages	Non
<b>Conformité de la protection contre les chocs électriques</b>	
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs	Ok
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects	Ok
<b>Conformité des protections installées</b>	
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne	OK
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent	Ok
Conformité des protections installées	Pas Ok
<b>Conformité des câbles et canalisations partants du tableau</b>	
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	OK
<b>Mesure de l'isolement</b>	
Valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	0,2
Conformité de la valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	Non
Circuits en défauts d'isolement	Frigo
<b>Contrôle DPCDR</b>	
Présence DPCDR de tête	Oui
=>Nombre de DPCDR en tête	1
Présence DPCDR supp	Non
Obligation d'avoir un DPCDR supp ?	Oui
Conformité DPCDR	Non
<b>Contrôle du DPCR de tête: 1</b>	
Marquage/Identification DPCDR de tête	1
DPCDR de tête	<input checked="" type="checkbox"/> ID
DPCDR de tête (A)	<input checked="" type="checkbox"/> 40A
	<input checked="" type="checkbox"/> 30mA
Test DPCDR de tête	OK
Contrôle tableau(x)	
<b>Description du tableau électrique</b>	
Description du tableau / Nom	Bureau
Possibilité de couper de courant	Oui
Possibilité d'ouvrir le tableau ?	Oui

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire GDPR

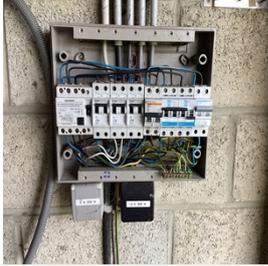
REF : 106\_2025-95497\_D01:01

Photo tableau démonté	
Nombre de circuits terminaux	4
<b>Plan et schéma</b>	
Présence des plans et schémas ?	Non
<b>Conformité du tableau et des repérages</b>	
Conformité du tableau et des repérages	Non
<b>Conformité de la protection contre les chocs électriques</b>	
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs	Pas ok
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects	Pas ok
<b>Conformité des protections installées</b>	
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne	OK
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent	Ok
Conformité des protections installées	OK
<b>Conformité des câbles et canalisations partants du tableau</b>	
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	OK
<b>Mesure de l'isolement</b>	
Valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	4,43
Conformité de la valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	Oui
<b>Contrôle DPCDR</b>	
Présence DPCDR de tête	Oui
=>Nombre de DPCDR en tête	1
Présence DPCDR supp	Non
Obligation d'avoir un DPCDR supp ?	Oui
Conformité DPCDR	Non
<b>Contrôle du DPCR de tête: 1 bis</b>	
Marquage/Identification DPCDR de tête	1 bis
DPCDR de tête	<input checked="" type="checkbox"/> ID
DPCDR de tête (A)	<input checked="" type="checkbox"/> 40A <input checked="" type="checkbox"/> 30mA
DPCDR de tête (type)	type AC
Test DPCDR de tête	OK
<b>Contrôle tableau(x)</b>	
<b>Description du tableau électrique</b>	
Description du tableau / Nom	Garage
Possibilité de couper de courant	Oui
Possibilité d'ouvrir le tableau ?	Oui

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire GDPR

REF : 106\_2025-95497\_D01:01

Photo tableau démonté	
Nombre de circuits terminaux	7
<b>Plan et schéma</b>	
Présence des plans et schémas ?	Non
<b>Conformité du tableau et des repérages</b>	
Conformité du tableau et des repérages	Oui
<b>Conformité de la protection contre les chocs électriques</b>	
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs	Ok
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects	Ok
<b>Conformité des protections installées</b>	
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne	Pas Ok
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent	Ok
Conformité des protections installées	OK
<b>Conformité des câbles et canalisations partants du tableau</b>	
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	OK
<b>Mesure de l'isolement</b>	
Valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	6,1
Conformité de la valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	Oui
<b>Contrôle DPCDR</b>	
Présence DPCDR de tête	Oui
=>Nombre de DPCDR en tête	1
Présence DPCDR supp	Non
Obligation d'avoir un DPCDR supp ?	Non
Conformité DPCDR	Non
<b>Contrôle du DPCR de tête: 1</b>	
Marquage/Identification DPCDR de tête	1
DPCDR de tête	<input checked="" type="checkbox"/> ID
DPCDR de tête (A)	<input checked="" type="checkbox"/> 40A
	<input checked="" type="checkbox"/> 300mA
DPCDR de tête (type)	type AC
Test DPCDR de tête	OK

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire GDPR

REF : 106\_2025-95497\_D01:01

